

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 8 février 2010**

L'an deux mille dix, le huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHANÇAY, légalement convoqué le trois février, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LALOT François, Maire.

Étaient présents : MM. LALOT François, GUILLOTEAU Gérard, LOIR-MONGAZON Jean-Claude, PELTIER Michel, LEHOREAU Jean-Marie, MARAIS Stéphane, Mmes GUIRADO Sophie, ANTONIO Chantal, M<sup>lles</sup> BOUCHAT Bérénice, GUILLOTEAU Corinne.

Absents excusés : M. BROUSSEAU Rémi qui a donné pouvoir à M<sup>elle</sup> BOUCHAT Bérénice,  
Absents excusés : Mmes BRIDONNEAU Cathy, VIGNEAU-FILATRE Caroline et M. BROSSIER Patrick.

M<sup>elle</sup> BOUCHAT Bérénice a été élue secrétaire.

### **PROJET ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE**

M. le Maire informe que l'État propose de financer 80 % de l'investissement à hauteur de 9.000 € H.T., un projet d'école numérique dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants. Pour le département d'Indre-et-Loire, 22 projets pourront être subventionnés.

Ce projet consiste à équiper les écoles concernées d'une classe mobile, d'un tableau blanc interactif, d'un accès Internet de haut débit, d'une mise en réseau des équipements, d'une sécurisation des accès Internet, du matériel et des ressources numériques reconnues de qualité pédagogique.

M. le Maire sollicite l'accorde de l'assemblée délibérante pour faire acte de candidature pour l'école primaire Pierre Halet, conformément au cahier des charges décrit par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix POUR, le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune fasse acte de candidature, et autorise M. le Maire à signer la convention entre l'Inspection de l'Éducation Nationale, l'Inspecteur d'Académie d'Indre-et-Loire et la mairie, et tous documents se rapportant à ce dossier.

### **PRESTATION D'ASSISTANCE CONSEIL DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DDAF) POUR LE SUIVI DU CONTRAT D'AFFERMAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M. Le Maire rappelle que la Commune a confié l'affermage du service assainissement collectif à la société VEOLIA. Ce contrat établi à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 jusqu'au 31 décembre 2017, impose un certain nombre d'obligations au fermier : qualité du service aux usagers, entretien et renouvellement des matériels...

Il est proposé au Conseil Municipal de confier à la DDAF une mission d'assistance-conseil, concernant le suivi de ce contrat d'affermage d'assainissement collectif.

Cette prestation est constituée des éléments suivants :

- rapport sur le prix et la qualité du service,
- un rapport d'expertise sur la gestion du service (vérification du respect des engagements contractuels du délégataire)
- autres prestations d'assistance conseil (étude de simulation tarifaire, aide à la résolution des différends, renseignements et conseils d'ordre administratifs, techniques, etc)

Le montant de cette prestation est un forfait de rémunération de 5.365 € HT soit 6.416,54 € TTC pour les exercices 2010 à 2012 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 11 voix POUR, approuve l'attribution de la mission d'assistance conseil à la DDAF pour un montant de 5.635 € H.T. pour les exercices 2010 à 2012 inclus et autorise M. le Maire à signer le marché avec la DDAF.

## **TAXE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire rappelle que la taxe de raccordement au réseau collectif d'assainissement a été fixée par délibération du 6 juin 2005 à 1 150 euros pour toute nouvelle construction ou les maisons existantes raccordables au réseau public d'assainissement. M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier ce montant.

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR, le Conseil Municipal fixe à 1.200 € la taxe de raccordement au réseau d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Cette décision sera transmise au service instructeur de la Communauté de Communes du Vouvrillon afin que le montant de cette taxe figure sur les permis de construire délivrés à partir du 1<sup>er</sup> mars 2010.

## **TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE VOIRIE RUE ROCHE FLEURIE**

M. GUILLOTEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, expose que des travaux complémentaires de voirie sont nécessaires pour la Rue Roche-Fleurie. Ces travaux se justifient par la mise en place de fourreaux en prévision de l'enfouissement des réseaux après obtention de subventions, le projet initial du programme de voirie restant inchangé. Une réunion est prévue le mardi 23 février à 14h sur place avec les riverains et l'entreprise SCREG.

M<sup>elle</sup> BOUCHAT explique que les travaux complémentaires de fourreautage réalisés en coordination avec les travaux de chaussée de la rue Roche-Fleurie seront pris en compte par le SIEL lors de l'examen de la demande de subvention que devra effectuer la commune avant de procéder à l'effacement des réseaux aériens d'électricité et de France Télécom. Cette demande de subvention devra être déposée au plus tôt en 2010 pour une programmation en 2011, compte tenu des délais d'instruction.

Le montant de ces travaux complémentaires est de 7.565,52 € HT soit 9.048,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 11 voix POUR, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ce devis avec l'entreprise SCREG Ouest, pour le montant sus indiqué.

## **AVENANT TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE – Entreprise COLAS Centre Ouest**

M. le Maire expose que des travaux complémentaires sont nécessaires concernant le lot n° 1 "Voirie" pour les travaux d'aménagement de la Place de la mairie. Le montant de l'avenant est de 5.128,61 € HT soit 6.133,62 € TTC, ce qui porte le marché à 251.806,51 € TTC.

Après en avoir délibéré, par 5 voix POUR, 5 Abstentions (*M. Peltier, S. Marais, B. Bouchat, R. Brousseau, JM. Lehoreau*) et 1 voix CONTRE (*S. Guirado*), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cet avenant avec l'entreprise COLAS Centre Ouest, pour le montant sus indiqué.

## **MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOUVRILLON : MODIFICATION STATUTS CCV**

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2009, de nouveaux statuts ont été adoptés. Le Conseil Communautaire a modifié l'article 5 de ses statuts et ajouté au paragraphe:

V- Création et Aménagement ou entretien de la voirie d'Intérêt communautaire

- le balayage des voiries des communes membres

VIII – Construction, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs, de loisirs

Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- tennis couvert à Chanceaux-sur-Choisille

- site sportif culturel et de loisirs sur le site de Bellevue à Parçay-Meslay

Ces nouveaux statuts doivent être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

Après en avoir délibéré, par 6 voix POUR, 2 Abstentions (*B. Bouchat, R. Brousseau*) et 3 voix CONTRE, le Conseil Municipal entérine les statuts tels qu'ils sont annexés.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Le tableau de permanence des élus est établi pour les élections régionales qui se dérouleront les dimanches 14 et 21 mars 2010 de 8h à 18h à la salle polyvalente.

- Le repas organisé pour les personnes âgées aura lieu le dimanche 28 mars 2010.
- L'inauguration de la dénomination École primaire Pierre Halet est prévue le samedi 26 juin au matin.
- M. Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Marcadet Didier, Président de l'Association Les Pêcheurs du Lac.
- Prochaines dates de Commissions :
  - Commission Urbanisme : mardi 9 février
  - Commission Voirie : jeudi 11 février
  - Commission Communication : mardi 16 février
  - Commission Générale : lundi 15 mars à 19h
- Prochain Conseil Municipal : lundi 29 mars à 19h

**La séance est levée à 22h30.**